

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1238 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1238

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juin 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Une somme de trois cent mille franes Djibouti (300.000 FD) est mise à la disposition de M. Edgard Rosa, adjoint au Commandant de Cercle président de la Commission des fêtes. Un mandat de même montant sera établi en son nom à charge par lui de fournir au Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis toutes les justifications de l'emploi de cette somme. Cette dépense est, imputable au chapitre 15, article 5, paragraphe 6, du budget local, exercice 1967.